

Collège Lycée Nom de l'établissement : _____

Nom du chef d'établissement (pour signature de la convention) : _____

Adresse : _____ Ville : _____

MAIL de l'établissement OBLIGATOIRE : _____@_____

Tel : _____

L'association intervient quatre fois dans l'année pour 2 classes par établissement lors d'un jour unique pour les 2 classes, choisi par l'établissement. Chaque séance dure 2 heures.

Classe n° 1 (classe du matin) : Niveau et nom de la classe : _____ Nb d'élèves : _____

Nom du professeur référent : _____

Mail de l'enseignant : _____@_____

Numéro de portable : _____

Matin (Horaires): _____ Matière enseignée : _____

Classe n° 2 (classe de l'a-midi) : Niveau et nom de la classe : _____ Nb d'élèves : _____

Nom du professeur référent : _____

Mail de l'enseignant : _____@_____

Numéro de portable : _____

Après-midi (Horaires): _____ Matière enseignée : _____

NB : Le professeur référent devra être présent pendant les deux heures d'atelier, conformément à la convention qui sera signée entre l'association et l'établissement.

Merci d'entourer le **jour d'intervention retenu** :

LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI

Merci d'indiquer toutes les périodes d'indisponibilités (stages, examens, voyages scolaires...) :

Deux cycles d'ateliers seront organisés, merci d'indiquer la période souhaitée :

d'octobre/novembre 2018 à janvier/février 2019 (en moyenne toutes les 3 semaines hors vacances scolaires)

de février/mars 2019 à mai/juin 2019 (fréquence prévue toutes les 3 semaines hors vacances scolaires)

Merci d'indiquer la liste des thèmes retenus par les enseignants pour les 3 dernières interventions

(Il n'est pas nécessaire de choisir le même atelier pour les deux classes)

1. Atelier introductif au droit pénal

2. _____

3. _____

4. _____

Les classes bénéficiant des ateliers, seront accueillies au Tribunal de Grande Instance d'Evry en audience correctionnelle. Merci cependant de nous renvoyer également la fiche d'inscription prévue à cet effet.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (direction@justiceetville.fr).

INSCRIPTION :

La fiche d'inscription doit être renvoyée intégralement complétée **au plus tard le 21 septembre 2018** par mail : essonne@justiceetville.fr (ou par fax 09.55.39.13.82).

THEME DES ATELIERS :

Le premier **atelier de découverte du droit pénal** et de la procédure pénale est imposé.

Les trois ateliers suivants sont à choisir par les enseignants sur la liste suivante :

- « **Délits en mode mineurs** » : **justice des mineurs**
Responsabilité pénale personnelle du mineur, juridictions spécialisées et réponses pénales
- « **Et si on fabriquait une loi ?** » : **procédure législative**
Différentes étapes de la création d'une loi (Parlement, amendements, promulgation)
- « **Justice française – Justice américaine** » : **droit comparé (institutions et procédure)**
Comparaison des systèmes judiciaires : système accusatoire, jury, peine de mort...
- « **Femmes dans tous ces États** » : **droit comparé (États-Unis, France, Japon, Maroc, Sénégal)**
Droit des femmes et de la famille dans le monde (mariage, homosexualité, avortement, polygamie...)
- « **Droit au corps** » : **grands principes de la protection juridique du corps humain**
Tatouages, don d'organes, IVG et IMG, PMA, « bébé médicament », euthanasie...
- « **Publier n'est pas jouer** » : **utilisation d'Internet et des réseaux sociaux**
Injure, diffamation, droit à la vie privée, droit à l'image, traitement des données personnelles
- « **Les discriminations, c'est non !** » (Saynètes à créer pour les lycéens)
Les préjugés et la discrimination pénale (critères et domaines)
- « **Justice, mode d'emploi** » : **compétences des tribunaux et voies de recours**
Différentes juridictions administratives, civiles et pénales, type de recours
- « **Casier, fichiers et autre secret story** » : **casier judiciaire et autres fichiers**
Contenu et conséquences notamment professionnelles du casier judiciaire et des fichiers Police
- « **Jeu sur la liberté d'expression** » : **jeu de rôles (demandeur, défendeur, juge)**
La liberté d'expression et ses limites (vie privée, droit à l'image, incitation à la haine...)

VALIDATION DES ATELIERS :

Une fois l'établissement sélectionné, l'association enverra une convention à retourner signée dans les meilleurs délais, précisant les engagements réciproques.

Un exemplaire des documents pédagogiques du premier atelier sera joint.

ROLE DES ENSEIGNANTS REFERENTS :

Même si le soutien de l'action par la direction de l'établissement est important, l'engagement de l'enseignant est primordial pour la réussite des ateliers.

Il choisit les thèmes des trois derniers ateliers et la période de nos interventions.

Les thèmes des ateliers choisis pourront être modifiés après discussion avec le juriste intervenant.

L'enseignant doit prévenir sa classe de l'intervention de Justice et Ville et veiller à ce que les documents et matériels soient prêts pour chaque séance.

L'association vous remercie par avance de respecter la propriété intellectuelle des documents fournis.

L'enseignant assure la discipline dans sa classe lors des interventions et participe à l'atelier. Il ne laisse pas le juriste de l'association seul pendant les séances. Il accueille le juriste et veille à ce que son repas soit pris en charge par l'établissement.

En fin de cycle, il participe, avec la direction de l'établissement, à la réunion-bilan avec l'association.

RÔLE DE JUSTICE ET VILLE :

L'association assure les interventions prévues selon les modalités fixées (4 interventions annuelles, 2 classes suivies, un atelier le matin et un atelier l'après-midi).

Dans la mesure du possible, l'association désigne un juriste par établissement. Celui-ci prendra contact avec les enseignants préalablement à sa première intervention.

Justice et Ville fait son maximum pour satisfaire les souhaits formulés lors de l'inscription mais ne peut garantir leur pleine satisfaction.

L'association propose pour chaque atelier des documents facultatifs que l'enseignant peut utiliser pour une reprise de l'atelier après la séance.

Nous essayons de répondre le mieux possible aux besoins de nos partenaires, il ne faut donc pas hésiter à nous solliciter en cas de projet spécifique pour lequel nous pourrions vous aider ou en cas de problème.